

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 février 2018

FERMETURE DE CLASSE

Nous avons appris avec étonnement la fermeture d'une classe à la rentrée de septembre 2018. Il restera à Aubencheul, une classe avec 31 élèves (CE2 – CM1 et CM2) contre 22 actuellement et deux cours : CM1 et CM2.

A Hem-Lenglet, deux classes : GS – CP et CE2 avec 27 élèves (ils étaient 18 pour deux cours : GS et CP) et TPS – PS - MS avec 17 élèves.

Les zones dites sensibles ont droit à des classes de CP avec 12 élèves. Pourquoi nos enfants n'ont-ils pas le droit de bénéficier d'un enseignement de qualité ?????

Des actions sont mises en place et nous sollicitons la population pour les soutenir, auprès des parents d'élèves et des enseignantes.

Nous déplorons que 46 enfants de la commune sont scolarisés en dehors de celle-ci.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la région des Hauts de France, prendra en charge les frais de transport des élèves du RPI.

REVISION ALLEGEE DU PLU

Le bureau d'études PADE de Cambrai a été retenu, pour une dépense de 6 250 € HT.

Un registre est tenu à la disposition du public, en mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat.

La révision allégée du PLU porte sur l'implantation d'une zone d'activités à la sortie de la commune, en direction de Cambrai. Cette zone accueillera des commerces et des artisans.

PERSONNEL COMMUNAL

Création d'un emploi pour entretien des bâtiments communaux et espaces verts, à compter du 1^{er} avril 2018, à raison de 24 h par semaine. Les candidatures sont à déposer en mairie.

CONTRAT DE TONTE

Le conseil retient le devis des Ets DELANNOY d'Aubigny au Bac, pour une dépense annuelle, TTC de 5 098.40 €

TRAVAUX

- rénovation de la salle de la mairie par les Ets BROUTIN d'Aubencheul au Bac pour une dépense TTC de 4 427.84 €.

- chauffage école : des robinets thermostatiques seront installés. Coût : 400.14 € TTC

CONTRATS

Reconduction des contrats :

- Dératisation pour 1 119.60 € TTC

- Piégeage des taupes pour 620 € TTC

LOCATION DES TERRES ET DROITS DE CHASSE

Renouvellement des locations aux mêmes locataires et même taux.

DPU

Le conseil municipal n'exercera pas son droit de préemption sur l'immeuble sis 38, rue Roger Salengro.

COMMISSION FETES et JEUNESSE

- organisation d'une sortie à ASTERIX, le samedi 14 avril 2018.

- A l'occasion de la fête des mères, un bon d'achat de 20 € sera remis, aux mamans présentés lors de la réception organisée en leur honneur, le dimanche 27 mai, ainsi qu'une fleur et des chocolats.

- Lors des mariages, les jeunes époux se verront remettre des coupes de champagne, gravées au nom de la commune.

- La réception des nouveaux Aubencheulois s'est déroulée le 2 février dernier, des personnes nous ont sollicités afin de visiter la commune. Ce sera chose faite, le vendredi 18 mai 2018, rendez-vous à 17 h 30, en mairie.

- L'activité marche rencontre un vif succès. Lors de la fête communale, une marche sera organisée le lundi après-midi, les marcheurs seront, ensuite, reçus pour déguster une tarte au sucre.

PROCHAIN CONSEIL : 10 avril 2018 à 19 H

CIVISME

Propreté canine

Sur la voie publique, les chiens doivent être tenus en laisse.

Il est interdit de laisser divaguer ces derniers sous peine d'amende.

Tous les chiens doivent être pourvus d'un procédé permettant l'identification de leur propriétaire (tatouage, plaque gravée ou tout procédé agréé par le ministère de l'agriculture).

Chaque propriétaire doit veiller à ce que son animal ne souille pas la voie publique ou les espaces verts par ses déjections et utiliser les caniveaux. Il doit se munir de tout moyen à sa convenance (sachet, pince, ...) pour les ramasser.

Ces infractions sont punissables dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur.

Propreté des trottoirs et caniveaux

Les propriétaires et locataires sont tenus de balayer ou nettoyer, les trottoirs et caniveaux devant leur immeuble, quelle qu'en soit l'affectation. Cette disposition inclut l'enlèvement des feuilles mortes.

En cas de neige et de gel, les propriétaires et locataires riverains sont tenus, de débayer la neige et le verglas des trottoirs et caniveaux, chacun au droit de sa façade. Les neiges et les glaces ne doivent pas être poussées à l'égout, les tampons de regard et les bouches d'égout devant demeurer libres.

Les riverains doivent, au droit de leur parcelle, assurer le désherbage des trottoirs.

RECENSEMENT OBLIGATOIRE à 16 ans !!!

Démarche civique essentielle, le recensement obligatoire est une étape du « parcours citoyen ».

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent votre seizième anniversaire.

La mairie vous remettra une attestation de recensement.

LA MEDIATHEQUE

La médiathèque municipale est accessible gratuitement à tous les Aubencheulois,

le mardi de 16 h 30 à 18 h 30

Vous ne pouvez vous déplacer, Thérèse vous rend visite avec une collection de livres.

Le mardi des semaines paires, vous pouvez y jouer au scrabble.

LA MARCHE

Patrick vous donne rendez-vous, devant l'école, le mardi et le jeudi dès 9 H.

Vous souhaitez marcher un autre jour, contactez le au 06.08.51.42.43.

